

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
1er novembre 2000

Original: français

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 28<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le 27 octobre 2000, à 10 heures

*Président* : M. Niculescu ..... (République tchèque)  
*puis* : Mme Barrington (Vice-Présidente)..... (Irlande)

**Sommaire**Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce et développement
- b) Produits de base
- c) Crise de la dette extérieure et développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 25.

**Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)** (A/55/68-S/2000/377, A/55/69-S/2000/378, A/55/71-S/2000/393, A/55/74, A/55/158-E/2000/102, A/55/257-S/2000/766, A/55/260-E/2000/108, A/55/310, A/55/375)

- a) **Commerce et développement** (A/55/320, A/55/396, A/55/15, A/55/139-E/2000/93, A/55/434-S/2000/926)
- b) **Produits de base** (A/55/332, A/55/139-E/2000/93)
- c) **Crise de la dette extérieure et développement** (A/55/422, A/55/183)

1. **M. Karlson** (Vice-Président de la Banque mondiale) dit que la Banque, comme l'ONU, vise l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015, avec une amélioration des niveaux de vie dans un développement équitable et durable pour tous. Ce n'est pas un objectif facile à atteindre. Le *Rapport sur le développement dans le monde, 2000* décrit les nombreuses dimensions de la lutte contre la pauvreté. Les grandes conférences réunies par les Nations Unies durant les années 90 ont eu le grand mérite de nous indiquer ce qu'il faut faire; et ces instructions sont d'un grand intérêt pour la collaboration entre la Banque mondiale et l'ONU dans la perspective des deux importantes manifestations qui vont avoir lieu en 2001 : la troisième Conférence sur les pays les moins avancés et la Réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement.

2. Chaque institution a son propre calendrier. Celui de la Banque mondiale s'organise autour de sa grande réunion annuelle, qui cette année a eu lieu à Prague; le monde a entendu beaucoup de bruit, mais connaît peut-être mal la teneur des débats qui ont eu lieu dans cette ville. Au cours de ces débats, le Président de la Banque mondiale, M. James Wolfensohn, a souligné, premièrement, que beaucoup de pays développés n'atteignent pas des objectifs internationalement admis en matière d'aide publique au développement; deuxièmement, les pays développés doivent fournir des ressources permettant un allègement plus rapide, plus important et plus large de la dette des pays en développement; c'est vers les pays riches qu'il faut se tourner pour faire progresser rapidement l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui ne doit pas être financée par une réduction de l'aide accordée aux pays à revenu intermédiaire ou par un renchérissement de son coût. Troi-

sièmement, les pays développés doivent démanteler les obstacles au commerce qui jouent au détriment des pays pauvres et dont le coût total est équivalent au double de la totalité de l'aide au développement. Quatrièmement, il faut utiliser des instruments novateurs, par exemple des dons, notamment pour la lutte contre le sida, l'environnement, l'enseignement primaire, la santé. Cinquièmement, les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent travailler ensemble pour rationaliser leurs procédures afin de réduire les coûts de transaction. Enfin, il faut reconnaître qu'il y a de plus en plus de problèmes dont la solution appelle une action au niveau mondial. Or, les pays riches n'ont jamais été aussi prospères, la technologie n'a jamais été aussi dynamique, les perspectives de croissance n'ont jamais été aussi bonnes, de sorte que l'action publique, dans tous les pays, doit être animée par une nouvelle volonté de réduire la pauvreté.

3. La Banque mondiale est tout à fait prête à collaborer avec l'ONU en vue des deux manifestations importantes prévues en 2001. S'agissant d'abord de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés (PMA), les responsables de la Banque mondiale s'entretiennent à Genève avec ceux de la CNUCED pour arrêter les dispositions de cette collaboration et saluent les efforts de la CNUCED, qui veut faire participer toutes les institutions des Nations Unies. Les décisions qui résulteront de cette conférence devraient profiter non seulement aux pays les moins avancés mais aussi à tous les pays pauvres qui se heurtent à des difficultés assez semblables, ainsi qu'aux pays en transition. On sait en effet que la majorité des pauvres ne vivent pas, en fait, dans les PMA.

4. La Réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement sera peut-être l'occasion de s'assurer que les ressources non seulement existent mais sont efficacement déployées. Il ne s'agit pas seulement de financement; il faut veiller par exemple à ce que les grandes décisions internationales soutiennent vraiment les efforts des pays qui cherchent à sortir de la pauvreté. Les ressources qui peuvent être affectées au développement sont les ressources intérieures, les apports extérieurs d'aide publique et les capitaux privés fournis par des investisseurs. Le dosage de ces ressources varie d'un pays à l'autre et il en est de même des difficultés que rencontre chacun des pays. De sorte que si, dans ce contexte, l'allègement de la dette peut être une mesure appropriée, c'est loin d'être une panacée. Le financement des biens collectifs inter-

nationaux présente de son côté de nouvelles difficultés. Mais il reste que la mobilisation des ressources intérieures est au cœur du développement durable. Aucun pays ne peut réduire sa pauvreté sans faire des progrès sur ce front. Les apports d'aide publique et les capitaux privés étrangers ne peuvent que compléter les efforts proprement nationaux. Or, il n'est pas facile de mobiliser les ressources intérieures. À côté des apports d'aide publique, les capitaux privés ont fortement augmenté au cours des deux dernières décennies et ont apporté un précieux concours au rétablissement des balances de paiement de beaucoup de pays, qui sont connus sous le nom d'économies émergentes. La situation, dans beaucoup d'autres pays, est toute différente. Là il faut éviter de généraliser. Beaucoup de pays restent encore fortement dépendants de l'apport d'aide publique au développement (APD). Ces dernières années, on a beaucoup progressé dans la compréhension des conditions du succès de l'aide et il importe d'en tenir compte dans toute discussion du problème du financement du développement. Plusieurs questions sont à traiter : comment faire en sorte que ce soient les autorités des pays en développement et des pays en transition, et non pas celles des pays donateurs, qui soient au centre de la formulation de programmes? Et comment s'assurer que c'est bien l'élimination de la pauvreté qui est l'objectif premier de l'aide? Parallèlement à la recherche d'un meilleur exercice du pouvoir dans les pays en développement, on doit mieux s'assurer, dans les pays en développement, que l'on comprend bien l'objectif de l'aide. Il faut notamment veiller à réduire les coûts de transaction de l'aide. Une autre question est de savoir comment mobiliser de nouvelles ressources et comment assurer l'obtention de ressources supplémentaires pour la fourniture de biens collectifs internationaux de plus en plus nécessaires?

5. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) progresse activement; mais, dans la perspective de la Réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement, il faut aller au-delà, poser de nouvelles questions et veiller à l'application; il faut par exemple réfléchir, dans cette initiative, au choix difficile entre une atténuation rapide de l'endettement et l'existence d'un lien véritable entre l'apport de ressources et la réduction de la pauvreté. Au-delà de l'Initiative, quelles mesures sont-elles à envisager pour aider les pays à résoudre leurs problèmes de balance des paiements et de service de la dette? Certains pays en développement reçoivent déjà de forts apports de capitaux privés mais ils se trouvent

aux prises avec le problème de l'instabilité des marchés financiers, qui doit retenir l'attention de la communauté internationale. La plupart des pays en développement n'ont que très peu accès aux capitaux privés. Comment amener ces capitaux privés à se diriger vers les pays qui en ont le plus besoin? Quelles sont les mesures à prendre pour faciliter l'apport des capitaux privés vers les pays qui sont encore très fortement dépendants de l'APD? Le dynamisme du secteur des exportations est l'une des conditions de l'obtention de capitaux privés d'origine extérieure. Il faut donc pour cela aider les pays à avoir un plus large accès au marché des pays développés et il est essentiel aussi qu'ils puissent tirer parti des possibilités de commerce. Comment accélérer cette ouverture des marchés?

6. Enfin, dans le contexte du développement, il faut repenser le fonctionnement du système financier international. Deux questions à cet égard : comment les pays en développement, notamment les plus pauvres, peuvent-ils s'assurer que leur voix est entendue dans les efforts de réforme qui généralement répondent aux crises que connaissent les pays à revenu intermédiaire? Comment améliorer la production de biens collectifs internationaux? Ce sont là autant de questions qui mériteront d'être examinées lors de la Réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement, à la préparation de laquelle la Banque mondiale entend coopérer activement.

7. *Mme Barrington (Irlande) prend la présidence.*

8. **M. Yampolsky** (Ukraine), s'exprimant au nom des pays du GUOAM (constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan et la République de Moldova) au sujet du point 92 a) de l'ordre du jour, dit que ces dernières années, le développement économique et commercial international a été principalement marqué par deux phénomènes indissociables, à savoir le processus de mondialisation et de libéralisation, et l'interdépendance des économies nationales. Cela dit, la communauté internationale se heurte aujourd'hui à des problèmes totalement inédits car les risques qui menacent l'économie mondiale ne se neutralisent plus comme avant. Les crises financières récentes ont largement démontré la nécessité de rénover les appareils institutionnels et de mettre en place une architecture financière propre à empêcher la reproduction de tels épisodes. Car la mondialisation, qui, en théorie, aurait dû améliorer les perspectives des pays en développement et des pays en transition en matière d'échanges commerciaux, d'investissements étrangers

directs et d'accès aux marchés aggrave au contraire la marginalisation de certains de ces pays.

9. Ainsi, force est de constater que si l'on a déjà bien progressé dans la mise en place d'un système commercial multilatéral, il reste encore beaucoup à faire. La communauté internationale devrait favoriser et maintenir l'ouverture des marchés en harmonisant ses pratiques commerciales, monétaires et financières, en appliquant plus systématiquement les principes de transparence et de prévisibilité et en aidant les pays en développement et les pays en transition à tirer le meilleur parti de la libéralisation et à s'intégrer dans l'économie mondiale. Les travaux ayant repris dans le sillage de la Conférence de Seattle, il faut espérer que la nécessité d'établir un système commercial ouvert, équitable, non discriminatoire et transparent, offrant aux pays une véritable égalité d'accès aux marchés, renforcera le rôle central de l'Organisation mondiale du commerce comme mécanisme de promotion de l'essor économique et commercial. À cet égard, l'accent devrait être mis sur l'intégration de tous les pays au système commercial multilatéral mondial : il est intolérable que les pays souhaitant adhérer à l'OMC soient tenus d'accepter des niveaux d'obligations plus élevés que ceux applicables aux États Membres et doivent renoncer au traitement spécial et différencié prévu dans les accords commerciaux multilatéraux.

10. Les gouvernements des pays du GUOAM placent l'adhésion à l'OMC au rang des priorités de leur politique du commerce extérieur, mais ils n'ignorent rien des difficultés que pose habituellement ce processus : alignement des législations nationales sur les dispositions pertinentes des accords de l'OMC, adoption d'une approche concertée pour le renforcement des capacités en matière commerciale, formation de responsables et d'experts en cas de recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Ces pays cherchent avec persévérance à ouvrir leur économie, à la rendre plus transparente et à l'intégrer dans l'espace économique mondial.

11. Certes, la libéralisation des flux commerciaux et financiers a donné aux pays en développement et aux pays en transition un meilleur accès aux marchés et au capital qui leur fait défaut. Mais l'OMC ne peut à elle seule régler tous les problèmes de développement et elle doit donc coopérer avec d'autres instances comme le FMI, la Banque mondiale, les institutions spécialisées de l'ONU et la CNUCED. La dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développe-

ment a permis de replacer cette instance au cœur du débat sur les principaux enjeux actuels du commerce dans le contexte du développement, de rappeler ses avantages comparatifs et la spécificité de son mandat. En s'appuyant sur le Plan d'action de Bangkok, qui a souligné la nécessité de corriger les déséquilibres observables dans les accords de l'OMC et dans l'économie mondiale en général, la CNUCED devrait continuer à promouvoir la pleine intégration de tous les pays dans le système commercial multilatéral, et à aider les pays en développement et les pays en transition à mieux participer aux négociations de l'OMC comme elle le fait déjà en renforçant les moyens dont ils disposent pour ce qui est des investissements étrangers directs.

12. Les membres du GUOAM, de par l'importance qu'ils attachent à l'intensification de la coopération économique régionale et au développement de relations commerciales d'intérêt commun, ont entrepris la création d'une zone de libre-échange qui contribuera à l'intégration des économies nationales dans les systèmes économiques européen et mondial.

13. **M. Balarezo** (Pérou) s'associe aux déclarations faites par les représentants du Nigéria, au nom du Groupe des 77, de la Colombie, au nom du Groupe de Rio et de l'Équateur au nom de la Communauté andine. Il dit que les documents présentés par le Secrétaire général de la CNUCED montrent que la communauté internationale reconnaît unanimement qu'il importe de renforcer et d'améliorer progressivement un système commercial multilatéral ouvert, transparent, non discriminatoire et fondé sur le droit, qui permette à tous les pays de profiter d'une spécialisation productive et commerciale et de prendre part au progrès économique et social. Ces documents montrent aussi le sérieux avec lequel les pays en développement ont honoré les engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, alors même que ces engagements étaient souvent sans rapport avec leurs moyens institutionnels, et les difficultés énormes auxquelles ces pays se heurtent pour s'intégrer dans l'économie mondiale, en particulier les pays producteurs et exportateurs de produits de base. Ainsi ces pays ont fait un gros effort pour libéraliser leur commerce de biens et de services et ils ont renforcé la réglementation commerciale et accepté de faire des compromis dans des domaines de la plus haute importance pour l'effort de développement, comme l'investissement et la propriété intellectuelle.

14. Il est manifeste, toutefois, que le bilan des résultats obtenus est mitigé et que de nouvelles mesures s'imposent pour mieux réglementer et prévenir l'adoption de mesures protectionnistes reposant sur des critères techniques, sanitaires, sociaux ou écologiques. Il est clair que la participation active et croissante des pays en développement aux courants commerciaux exige une économie compétitive au plan interne, mais aussi un cadre international porteur. À ce titre, il faudrait en priorité renforcer l'accès aux marchés, la transparence, les mesures de facilitation du commerce et la libéralisation effective des secteurs du textile et du vêtement où ces pays disposent d'un avantage comparatif. Il faut aussi renforcer le traitement spécial et différencié au profit des pays en développement afin d'améliorer leur compétitivité, leur permettre de produire des biens à plus forte valeur ajoutée et faire du commerce un moyen d'accélérer le développement. Les règles du commerce international doivent donc davantage tenir compte des besoins du développement : il faut pour cela mettre en place des mécanismes adéquats permettant de réduire les écarts entre niveaux de développement et de garantir la participation de tous les pays sur un pied d'égalité; supprimer les déséquilibres existants, comme les crêtes tarifaires et la progressivité des droits qui frappent les exportations de produits des pays en développement, ainsi que les obstacles physiques au mouvement des personnes qui limitent l'application de l'Accord général sur le commerce des services, et résoudre d'autres problèmes relatifs à la propriété intellectuelle.

15. Le Pérou, quant à lui, a ouvert son économie en n'appliquant plus que deux tarifs douaniers et en supprimant les obstacles au commerce, dont les obstacles quantitatifs comme les contingents et les quotas. Il a honoré tous les engagements contractés vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en appliquant le Code de l'évaluation en douane à 100 % des marchandises importées. Cette politique commerciale, fondée sur le droit et la liberté de transaction de tout particulier sans discrimination de nationalité ou autre, s'accompagne d'un système de taux de change flottant, d'un régime d'investissement qui consacre la liberté de rapatriement de capitaux et le traitement national et par des politiques budgétaire et monétaire rigoureuses. Pour le Pérou, qui a effectué de profondes réformes structurelles et qui s'intègre au monde par un régionalisme ouvert et une politique du commerce et de l'investissement fondée sur les principes de la non-discrimination et du traitement national, il est indispen-

sable que le système commercial international garantisse des marchés d'exportation prévisibles, sûrs et ouverts et aide les pays à exporter moins de matières premières et plus de produits à plus forte valeur ajoutée. Cela suppose une mobilisation accrue de la part des partenaires développés, qui devraient laisser les articles textiles entrer chez eux librement et de plus imposer des normes techniques qui, souvent, sont autant d'obstacles déguisés au commerce et à une vraie concurrence. C'est dans cette perspective que le Pérou participe activement aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce et de l'APEC et qu'il s'est engagé à consolider la Communauté andine, à créer un marché régional par le biais d'un partenariat commercial avec le MERCOSUR et à créer une zone de libre-échange des Amériques en 2005.

16. **Mme Wright** (États-Unis) dit que la dette extérieure peut constituer un lourd fardeau pour beaucoup des pays les plus démunis et un obstacle majeur aux efforts qu'ils déploient pour favoriser leur croissance et lutter contre la pauvreté. Aussi, les États-Unis estiment-ils que l'accent doit demeurer sur les problèmes urgents des pays pauvres très endettés (PPTÉ). En 1999, ils se sont joints à d'autres pays industrialisés pour renforcer l'Initiative en faveur des PPTÉ dont le but est de réduire plus rapidement et plus radicalement la dette des pays les plus défavorisés qui luttent pour réduire la misère et relancer leur économie. Cette initiative est une composante majeure de l'effort plus large déployé par la communauté internationale en leur faveur. Les États-Unis soutiennent l'accélération de cette Initiative pour les pays remplissant les conditions voulues qui rationalisent leur économie en appliquant notamment une stratégie de réduction de la pauvreté. En effet, tout allègement de la dette qui n'aura pas pour contrepartie des réformes économiques et une utilisation judicieuse de l'épargne, n'aura pas d'effet durable sur la pauvreté.

17. **M. Adawa** (Kenya), s'associant aux vues exprimées par le Groupe des 77, dit que les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, ont du mal à tirer des avantages tangibles du système commercial multilatéral depuis le Cycle d'Uruguay. La plupart de ces pays n'étaient peut-être pas entièrement au fait des implications des règles de l'OMC, et s'ils ont signé les accords, c'est qu'ils étaient convaincus que la libéralisation leur permettrait de mieux profiter du commerce international. Or, cinq ans plus tard, le bilan des gains obtenus est modeste.

La capacité qu'auront ces pays de participer efficacement à l'OMC sera un facteur important de leur intégration au système commercial international.

18. Le Kenya s'inquiète en particulier du protectionnisme croissant que les pays industrialisés opposent aux exportations des pays en développement, et de l'aide massive qu'ils accordent à leurs agriculteurs. S'ils veulent vraiment réduire la pauvreté, ils devraient plutôt appuyer l'agriculture dans les pays en développement, qui emploie la quasi-totalité de la population active et constitue la principale source de devises. Le système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) établi au titre de la Convention de Lomé a assuré une certaine stabilité aux recettes à l'exportation des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), mais le rôle que peut jouer cet instrument pour compenser les effets négatifs des fluctuations n'a pas été reconnu dans le nouvel Accord de partenariat de Cotonou. Jusqu'ici, les pays ACP avaient bénéficié du traitement préférentiel sur le marché de l'Union européenne, aussi s'inquiètent-ils de voir ce régime progressivement disparaître d'ici à 2008. Ils demandent donc à leurs partenaires du développement de les aider à créer les capacités internes leur permettant de se préparer aux accords commerciaux futurs. Par ailleurs, le Kenya appuie les nouvelles initiatives prises par le Gouvernement des États-Unis visant à élargir la coopération commerciale avec les pays africains. Il s'inquiète en revanche de l'introduction de nouvelles normes dans le système commercial multilatéral en soulignant que c'est l'un des facteurs qui ont provoqué l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle.

19. S'agissant de la dette extérieure, qui retarde, dans les pays en développement, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, il est impératif que les pays développés honorent leur engagement d'alléger la dette et d'aider les pays en développement à faire face à leurs paiements extérieurs. Le Kenya se félicite des engagements pris par le G-8 d'accélérer l'application de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Enfin, compte tenu du fait que les pays en développement ne peuvent participer efficacement au marché international en raison des handicaps de leur appareil productif, comme le manque d'infrastructures et de savoir-faire technique et le faible accès aux techniques de l'information et de la communication, et que ceux qui resteront à la lisière de la révolution informatique ne profiteront pas de la mondialisation et s'en trouveront encore plus marginalisés, les pays dévelop-

pés devraient aider les pays défavorisés à développer les capacités internes dont ils ont besoin pour assurer leur intégration.

20. **Mme Leonce** (Sainte-Lucie) dit que les pays en développement sont las de mendier et de ne rien recevoir, de supplier et d'être dédaignés, d'entrer dans des partenariats et d'être exploités. Ils sont las des promesses non tenues, des discours restés lettre morte et des replâtrages qui ignorent le fond des problèmes. S'adressant à ses homologues du monde en développement, elle dit que le moment est venu de se demander s'il y a encore un sens à poursuivre le combat. Au moment même où les pays développés font tout pour regagner la confiance du Sud dans les institutions qui régissent l'économie mondiale, une ultime occasion se présente de ne plus se contenter de demander et de commencer à exiger, car le développement est un droit fondamental, et le dénier, c'est priver les populations du Sud de leur droit à une vie meilleure. Ce droit ne doit pas être négocié, il doit être revendiqué, car la vie a la même valeur au Nord et au Sud.

21. Ainsi, les pays en développement ne peuvent pas engager un nouveau cycle de négociations à l'OMC sans l'assurance que cela profitera à leur développement. À cet égard, il ne faut pas oublier que lorsqu'elles ont commencé à se développer, les économies du Nord n'avaient à respecter qu'un petit nombre de règles commerciales plutôt lâches qui leur ont donné toute latitude pour se développer. C'est seulement après le développement de ces économies et leur mondialisation que le GATT puis l'OMC ont vu le jour, étouffant la capacité et le potentiel des pays en développement de se développer. Comment peut-on en effet parler de partenariat quand la planète compte un milliard de riches et cinq milliards de pauvres et d'exploités, qui possèdent pourtant la plupart des ressources du monde. Le fossé est tellement grand, et les économies des pays défavorisés tellement désavantagées tant de par leurs dimensions que par leur poids respectif, qu'un traitement spécial et différencié contractuel s'impose pour moduler les délais et les seuils que ces pays doivent respecter pour la mise en œuvre de leurs réformes politiques, ainsi qu'une assistance technique dans tous les domaines nécessaires. Ces allègements ne doivent pas être laissés au hasard, car c'est précisément de cette souplesse dont les pays en développement ont bénéficié en leur temps.

22. On en voudra pour preuve les études effectuées sur l'expérience des pays des Caraïbes à la suite de la

libéralisation des échanges, qui ont établi que les pays qui ont brutalement libéré leurs échanges ont subi des dommages irréparables et que ceux qui ont fait preuve de plus de prudence sont plus stables. La libéralisation des échanges ne doit pas faire perdre de vue les écarts de développement, la vulnérabilité et la faiblesse de chacun. Ainsi, avant la libéralisation, Sainte-Lucie se classait dans la tranche inférieure des pays à revenu moyen, et maintenant, parmi les pays à faible revenu. On se demande en effet comment un pays de 150 000 habitants ravagé chaque année par des catastrophes naturelles peut espérer concurrencer de grands pays de plusieurs millions d'habitants et un vaste appareil industriel. Or, la libéralisation fait litière de ces différences et prescrit à tous la même ordonnance.

23. Le seul moyen de corriger ces déséquilibres institutionnels est un effort concerté de la part des pays en développement eux-mêmes qui doivent ensemble faire entendre leur voix, forts de leur énorme marché de cinq milliards d'hommes. Les pays d'Afrique et les pays les moins avancés auraient tort d'accepter les miettes qu'on leur accorde en ouvrant davantage les marchés à leurs biens et à leurs services et en leur accordant une attention prioritaire. C'est là satisfaire une infime partie de leurs besoins. Si la communauté internationale se souciait vraiment du sort de ces pays, elle s'acquitterait de ses engagements en matière d'aide publique au développement plutôt que de maintenir sa politique d'exclusion et de division. Il est donc temps pour les pays du Sud de faire preuve de solidarité et de mettre toutes leurs immenses ressources au service de la coopération Sud-Sud plutôt que de dépendre du Nord qui depuis des décennies n'a pas su répondre à leur aspiration au développement.

24. **M. Ahmad** (Pakistan) souscrit à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur les alinéas a) et c) du point 92 de l'ordre du jour. L'échec de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Seattle en 1999 a été heureusement contrebalancé par la dixième session de la CNUCED en février 2000 qui a quelque peu rétabli la confiance dans le système commercial. Il est pourtant difficile de rétablir cette confiance quand on voit les graves incidences de la libéralisation des échanges sur les pays en développement et l'aspect dissymétrique d'une telle libéralisation. Réunis à La Havane en avril 2000, les dirigeants du Sud ont souligné que les pays développés devaient, comme ils s'y étaient engagés, mettre en oeuvre les clauses relatives à un traite-

ment spécial et différencié, et qu'il fallait renforcer le système des préférences commerciales qui doit également tenir compte des besoins des PMA et de certains petits pays en développement. Les droits et obligations émanant des négociations d'Uruguay n'ont pas été favorables aux pays en développement. Les déséquilibres du système commercial ont été aggravés par les disparités dans la mise en oeuvre. Les pays développés n'ont pas respecté leurs engagements. Ils appellent les pays en développement à libéraliser davantage le commerce alors qu'eux-mêmes continuent à protéger des secteurs importants dans lesquels les pays en développement pourraient exporter. Des mesures protectionnistes non déclarées empêchent les pays en développement d'avoir accès aux marchés d'exportation.

25. Pour rétablir la confiance dans l'Organisation mondiale du commerce, il faut accorder la priorité au développement et mettre en oeuvre la proposition du Plan d'action de la dixième session de la CNUCED relative à l'octroi par les pays développés d'un accès qui exonérerait du contingentement et des droits de douane toutes les exportations en provenance des PMA, d'Afrique en particulier. Il est nécessaire d'accélérer l'accès des pays en développement à l'OMC. Le Pakistan souligne avec force que les futures négociations de l'OMC devraient porter essentiellement sur les problèmes du développement. La libéralisation du commerce n'est pas une fin en soi. Il s'agit de savoir comment le système commercial international peut favoriser le développement.

26. Le fardeau de la dette extérieure des pays en développement menace très gravement leur stabilité économique et sociale, obère leurs maigres ressources et aggrave la pauvreté. Il pourrait avoir des effets déstabilisateurs sur plusieurs régimes. C'est pour cette raison qu'a été lancée l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PTTE). Toutefois, en raison des incertitudes relatives au financement et de l'imposition de conditionnalités, l'allègement de la dette a été très lent. Par ailleurs, le détournement de l'APD au profit de l'Initiative PPTE pourrait compromettre d'autres activités de développement. L'allègement de la dette dépend de l'allocation de ressources suffisamment élevées au profit de l'Initiative PPTE, qui devrait tenir compte des besoins des pays débiteurs et non pas des priorités imposées par les donateurs ou les créanciers. Le Pakistan estime que la seule solution durable à l'endettement des pays africains est son annulation pure et simple.

27. Il est généralement admis qu'une gestion à long terme de la dette des pays en développement à revenu intermédiaire est essentielle non seulement pour leur croissance économique mais aussi pour le bon fonctionnement de l'économie mondiale. La crise de la dette des années 80 a montré que la viabilité de la dette des pays en développement à revenu intermédiaire a d'importantes conséquences sur l'économie mondiale. La CNUCED a fait des propositions très utiles concernant une action internationale pour résoudre le problème, notamment la création d'un groupe d'experts indépendants qui préparerait une évaluation objective et globale de toute la question de la dette. Il faudrait également mettre en oeuvre la proposition relative à l'annulation de la dette bilatérale d'APD des pays en développement à revenu moyen très endettés. La délégation du Pakistan réitère son soutien à la proposition faite pendant le Sommet du Millénaire par le Secrétaire général qui proposait que l'Organisation des Nations Unies fasse office de médiateur entre les créanciers et les débiteurs. Lors de ce même sommet, le chef de gouvernement pakistanais avait proposé que l'argent consacré au service de la dette soit affecté au développement social. Ce serait là une des façons de remédier au problème de la dette extérieure des pays en développement à revenu intermédiaire.

28. **M. Volski** (Géorgie), parlant au nom du GUOAM sur les questions de politique macroéconomique relatives au commerce et au développement, en particulier sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins, dit que la coopération économique mondiale aux niveaux régional et interrégional peut non seulement remédier aux problèmes sociaux mais jouer un rôle indispensable en faveur de la paix et de la stabilité. Une meilleure coopération entre les États d'Asie centrale et la connexion avec les États de transit sont particulièrement importantes. Les pays en transition ne sont pas les seuls à tirer profit du développement d'un système de transit euro-asiatiques, qui permet aux pays développés d'avoir accès à de nouveaux marchés et à des ressources naturelles locales qui attirent des investissements dans la région et favorisent son intégration à l'économie mondiale. Le projet de restauration de la route de la soie doit servir à renforcer la sécurité économique, les frontières et les droits souverains des États. Aucun projet ne doit desservir les intérêts nationaux. La coopération dans le cadre du système euro-asiatique comprend trois éléments principaux : le couloir de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA), le

couloir énergétique stratégique est-ouest et le système unifié de télécommunication.

29. Le représentant de la Géorgie attire l'attention des États donateurs et des organisations internationales pertinentes sur les obstacles à une coopération efficace en la matière (voir A/55/320) qui n'appelle pas la création d'une autre institution vu qu'il existe déjà tant d'organisations ou de mécanismes sous-régionaux. Il incombe ainsi aux organisations existantes de trouver le moyen de coopérer pour développer les systèmes de transit.

30. Les États du GUOAM sont résolus à renforcer la coopération économique et la libéralisation du commerce ainsi qu'à parvenir à des accords sur les contrôle douaniers, les tarifs sur les opérations de transit et autres questions juridiques, techniques et organisationnelles. Ce sont là plusieurs principes de la coopération au sein du groupe.

31. **M. Tasulov** (ex-République yougoslave de Macédoine) s'associe aux opinions exprimées par le représentant de la France au nom de l'Union européenne sur les alinéas b) et c) du point 92 de l'ordre du jour. Au cours des 10 années précédentes, l'ex-République yougoslave de Macédoine a connu divers problèmes qui ont eu des répercussions négatives sur son développement. Elle espère que cette période funeste est terminée et qu'elle pourra ainsi établir de meilleures relations économiques avec ses partenaires étrangers dans la région, en Europe et dans le monde. L'ex-République yougoslave de Macédoine n'étant pas un PMA, elle n'est pas visée par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Toutefois, on ne peut pas demander à un pays de rembourser ses dettes quand cela lui est impossible, ou quand l'argent qui a été emprunté dans le passé a été utilisé à mauvais escient et, au lieu de produire des résultats positifs, est source de pertes. Il est difficile de demander aux générations actuelles et futures de payer pour les erreurs des générations précédentes.

32. L'ex-République yougoslave de Macédoine s'inquiète également de l'évolution négative de la situation dans la région et des incidences sur le développement de l'économie. Le représentant espère que ce problème sera examiné à fond lors des travaux préparatoires de la Réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement et que le résultat sera positif pour les pays endettés incapables de rembourser les dettes accumulées dans le passé.



33. **M. Jayanama** (Thaïlande) dit que l'échec de la troisième Conférence ministérielle de Seattle ne signifie pas que le système commercial international doit revenir à des relations commerciales bilatérales, système dans lequel les grandes puissances ont tendance à dominer les autres. L'échec de Seattle a prouvé qu'il fallait sérieusement réformer le système actuel de l'OMC qui est injuste, non fiable et favorable aux grandes entreprises transnationales. La Thaïlande soutient donc l'idée de lancer sans tarder un nouveau cycle de négociations commerciales.

34. Les concessions qui profiteront surtout aux pays en développement (par exemple dans les textiles et l'agriculture) ont été très limitées. Depuis la conclusion de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), en 1947, le protectionnisme agricole a toujours été déterminant dans beaucoup de pays développés, dont les gouvernements continuent de subventionner les agriculteurs en dépit des principes de base de l'OMC. Le soutien des prix intérieurs et les subventions à l'exportation coûtent énormément aux contribuables des pays développés et provoquent des perturbations du marché, qui encouragent à demander des mesures de protection à l'encontre des importations. Ces subventions entraînent des productions excédentaires, provoquent l'instabilité des cours mondiaux et les maintiennent artificiellement bas et se traduisent par des coûts inutilement élevés pour les consommateurs des pays développés. Des dizaines de millions de producteurs des pays en développement et des pays moins avancés en ressentent également les effets.

35. L'Accord de l'OMC sur l'agriculture devait déboucher sur une libéralisation des importations et sur la diminution des soutiens des prix intérieurs et des subventions à l'exportation pour les produits agricoles, en particulier dans les pays riches, ce qui devait aider les pays du Sud à accroître leurs exportations de produits agricoles. Mais les droits de douane sont restés élevés. Il faut donc poursuivre la réduction des droits de douane et éliminer les mesures restrictives empêchant l'accès au marché afin de mettre en place un système commercial agricole équitable répondant aux lois du marché.

36. La délégation thaïlandaise tient à faire part de ses préoccupations quant à l'application équitable des règles relatives aux mesures antidumping qui annuleront les avantages liés à la baisse des droits de douane. Les mesures antidumping sont contraires au principe de non-discrimination. Il faudrait donc éviter toute mesure

antidumping dans la mesure du possible. Dans la pratique, ces mesures sont utilisées à des fins protectionnistes. À ce propos, la Thaïlande engage également les pays développés membres de l'OMC à se souvenir de l'article 15 de l'Accord sur les pratiques antidumping qui vise la situation particulière des pays en développement membres de l'OMC.

37. Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC donne un caractère rassurant et prévisible au système commercial multilatéral. Un renforcement de ce mécanisme permettrait de demander des comptes à ceux qui enfreignent les règles du commerce international. Malheureusement, le nouveau mécanisme ne tient pas dûment compte des préoccupations des pays en développement. Il est moins efficace quand des partenaires commerciaux faibles demandent réparation à des partenaires commerciaux puissants. Les États membres doivent attendre deux ans avant qu'une décision soit prise. Les pays en développement ne peuvent pas se permettre d'attendre aussi longtemps. Les procédures de règlement des différends ne doivent pas devenir des instruments de coercition des pays en développement. La CNUCED devrait donc renforcer l'assistance technique aux pays en développement en matière de règlement des différends.

38. **M. Aboulghait** (Égypte) s'associe à la déclaration du Groupe des 77 relative au point 92 a) de l'ordre du jour et souligne que les peuples attendent avec impatience que les principes de la Déclaration du Millénaire soient traduits dans les faits et que le multilatéralisme retrouve tout son sens. En l'absence de coordination des politiques respectives des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, la communauté internationale ne pourra sortir du cercle vicieux dans lequel elle est enfermée depuis des décennies. La pauvreté ne sera éliminée et le développement durable pour tous ne deviendra réalité que si les pays développés respectent tous leurs engagements et, en premier lieu, celui de libéraliser le commerce international, notamment dans les domaines vitaux pour les pays en développement que sont l'agriculture et l'industrie textile. D'après le rapport du Secrétaire général, les subventions versées par les pays développés aux agriculteurs ont atteint près de 362 milliards de dollars en 1999, soit 10 fois plus que l'aide publique au développement et l'équivalent des deux tiers du volume total du commerce des produits agricoles. Mieux encore, le rapport souligne que de nombreux pays en développement ont adopté des politiques agricoles

beaucoup plus ouvertes que celles des pays développés. La question se pose alors de savoir jusqu'à quand cette situation, qui est contraire aux principes mêmes de l'économie de marché, va durer. La seule solution valable consiste à renforcer la participation des pays en développement à la prise de décisions économiques aux niveaux de l'ONU, de l'OMC et des institutions de Bretton Woods, faute de quoi la paix et la sécurité internationales seraient menacées. Les pays développés doivent prêter attention aux signaux d'alarme transmis par les pays en développement, notamment à travers la Déclaration du Sommet du Sud de La Havane et la déclaration finale de la réunion du Groupe des Quinze, qui s'est tenue au Caire. L'Égypte se félicite du plan d'action adopté par la CNUCED à Bangkok et rend hommage au rôle de cette organisation en matière d'assistance technique et institutionnelle aux pays en développement.

39. L'Égypte souhaite par ailleurs que soient examinées, dans les meilleurs délais, les modalités d'application du principe du traitement préférentiel et souligne que le système du commerce international doit être fondé sur les principes de justice et de transparence et ne doit pas être utilisé pour justifier des mesures protectionnistes contraires aux principes mêmes de ce système. Les pays développés et les pays en développement doivent tirer les leçons de la réunion de Seattle de l'OMC. L'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations multilatérales est due au fait que les pays développés, qui n'ont pas respecté les engagements pris dans le cadre des négociations d'Uruguay, tentent d'occulter les dimensions environnementale et sociale et conditionnent le respect des engagements relatifs à l'agriculture et aux services à la libéralisation de nouveaux secteurs économiques dans les pays en développement. L'Égypte considère qu'il importe d'accorder aux pays en développement les délais prévus par les négociations d'Uruguay, car l'application de certaines dispositions des accords est très coûteuse pour les pays en développement, qui ont entrepris par ailleurs des réformes économiques tout aussi coûteuses aux plans économique et social. L'Égypte est convaincue que, si des solutions sont rapidement trouvées à toutes ces questions, la mise en oeuvre du programme de l'Organisation mondiale du commerce ne pourra que progresser dans l'intérêt des pays du Nord aussi bien que dans celui des pays du Sud.

40. **M. Hirata** (Japon) dit qu'à son avis, le rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la situation des pays en développement au regard de la dette (A/55/422) pose plusieurs problèmes; tout d'abord, le représentant estime que le Secrétariat a outrepassé son mandat, car la résolution 54/202 de l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre de la résolution et d'inclure une analyse de la situation de la dette extérieure, alors que le rapport contient des recommandations, notamment à la section III. En outre, d'après le Japon, ce rapport est entaché de partialité, car, notamment, la mention, au paragraphe 71, de la création d'« un groupe d'experts indépendants qui ne se laisseront pas trop guider par les intérêts des créanciers » donne à penser que seuls les intérêts des débiteurs seront pris en compte, ce qui met en doute la neutralité et l'impartialité du Secrétariat. Par ailleurs, ce rapport est de qualité déplorable et ses recommandations sont irréalistes, ce qui nuit à l'autorité du Secrétariat. Le Japon demande donc au Secrétariat de préciser si le document a été approuvé selon la procédure habituelle, qui l'a rédigé et qui a donné l'accord final; le représentant estime enfin que, du fait de sa piètre qualité, le rapport ne doit pas être examiné par la Commission.

41. **M. Hanif** (Pakistan) dit que le représentant du Japon a posé de graves questions sur un sujet qui préoccupe grandement les pays en développement, et que le Groupe des 77 se réserve le droit d'y répondre, avant l'intervention du Secrétariat.

42. **M. Nhleko** (Swaziland) se félicite des interventions des représentants du Japon et du Pakistan et déplore, lui-même, la publication tardive du document et la mauvaise qualité des informations y figurant. Il espère qu'il sera possible de revenir sur la question.

43. **M. Adawa** (Kenya) dit que le représentant du Japon a certes le droit de faire valoir l'opinion de son pays, mais que les autres pays ont le droit de répondre, sur un pied d'égalité. Il déplore, lui aussi, le retard dans la publication du document, mais n'estime pas pour autant qu'il ne doive pas être examiné. Il s'associe à la déclaration du représentant du Pakistan.

44. **M. Liu Jingtao** (Chine) dit que la question du Japon pose le problème du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour régler les problèmes du développement, en particulier le problème de la dette extérieure. Du fait de la publication tardive du rapport, la

délégation chinoise n'a pas eu le temps de l'examiner de façon approfondie et se réserve le droit de répondre au Japon avant le prochain examen du rapport.

45. **Mme Tavora-Jainchill** (Brésil) dit que sa délégation appuie les déclarations des représentants du Pakistan, du Kenya et de la Chine et qu'elle estime que la question est de la plus grande importance pour les pays en développement et qu'il convient d'attendre la réponse du Groupe des 77.

46. **M. Mbayu** (Cameroun) estime que les rapports du Secrétaire général ne sont pas des documents négociés et ils ne sont pas censés satisfaire les vues d'une délégation ou d'une autre; il est donc impossible d'empêcher l'examen du rapport. Le représentant se réserve le droit d'évoquer les questions posées par le Japon après que le Groupe des 77 aura donné sa réponse.

47. **M. Osio** (Nigéria) (au nom du Groupe des 77) dit qu'il est impensable que l'opinion d'une seule délégation puisse empêcher la discussion d'un point de l'ordre du jour. Il espère que le Japon repensera sa position du fait de la relation spéciale qu'il entretient avec les pays en développement.

48. **Mme Vargas** (Costa Rica) rappelle que les délibérations ne sont pas à sens unique et qu'il s'agit d'un débat dynamique; les petits pays se rassemblent ainsi en groupes d'États pour que les intérêts de tous soient pris en compte.

49. **M. Ottosson** (Suède) (au nom de l'Union européenne) se réserve le droit de faire des commentaires sur les questions soulevées par le Japon à un stade ultérieur, après de nouvelles consultations au sein de son groupe.

50. **La Présidente** rappelle que le point de l'ordre du jour est toujours à l'examen et que le Secrétariat a dûment pris note des observations formulées.

*La séance est levée à 12 h 30.*